

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 115 (1989)
Heft: 24

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

UNITAS – Les moyens d'action

Au cours des échanges de vues auxquels a donné lieu le modèle de communauté proposé sous le nom d'UNITAS¹, on s'est demandé comment mettre en application pratique les idées qui s'y expriment. Ce texte en effet définit bien les objectifs visés, mais ne décrit pas de façon explicite les moyens d'action qui permettront de les atteindre.

La promotion des architectes et ingénieurs de profession libérale s'appuie principalement sur les idées que la SIA défend dans les règlements d'honoraires qu'elle établit. Mais il faut que les formes d'agences nouvellement apparues, telles que les bureaux généraux d'études, les teams de concepteurs, ou les groupes opérationnels complets formés après concours-soumission, du genre modèle C des CFF, soient acceptées par la SIA. C'est ainsi que la commission pour la structure des règlements d'honoraires est en train de définir de nouveaux types d'agences et de compléter, en ce qui les concerne, les règlements en question. La SIA a déjà tenté il y a quelques années d'élaborer des règles coordonnant l'activité des entreprises générales et celle des concepteurs libres, mais cet effort a malheureusement échoué.

Ni la structure de la SIA, ni les moyens financiers dont elle dispose ne lui permettent de soutenir plus spécialement la promotion des architectes et des ingénieurs de profession libérale. Il lui est en revanche possible de mettre en place un organisme tel qu'UNITAS en faisant appel à des contributions versées par les intéressés eux-mêmes.

Voici les moyens d'action envisagés :

- expliquer la nature de la tâche que les architectes et les ingénieurs de profession libérale accomplissent au service de la collectivité ;
- entrer en contact avec les milieux de commettants pour préciser avec eux ce qu'ils attendent et savoir sur quels points portent leurs critiques comme leurs éloges ;
- procéder à des études analytiques du marché ;
- donner, sur le plan interne, des informations critiques sur le comportement de certains intéressés ;
- établir un cahier des charges pour sauvegarder les chances des architectes et ingénieurs de profession libérale ;
- faire connaître, par des exemples concrets, les nouvelles formes d'agences telles que l'entreprise générale, le team de concepteurs, etc. ;
- examiner et résoudre psychologiquement les cas d'antipathie constatés, dans certaines parties du pays, entre le milieu des architectes et celui des ingénieurs ;
- diffuser, auprès des jeunes confrères surtout, le savoir acquis ;
- établir des règles applicables à la collaboration avec les entreprises générales ;

- établir ou améliorer, au niveau des organismes d'effectif moyen, les contacts entre nos propres milieux professionnels et les associations professionnelles des entrepreneurs, qui sont nos partenaires d'égale importance dans l'acte de construire ;
- résoudre les problèmes de structure que posent la relève professionnelle, l'enseignement, la postformation et la formation continue ;
- élaborer des modèles relatifs aux problèmes de succession et les tenir à la disposition des collègues ;
- faire en sorte qu'au cours de leur formation et de leur postformation les ingénieurs et architectes acquièrent l'esprit d'initiative nécessaire en matière économique ;
- organiser des journées d'étude consacrées à chaque sujet ;
- créer un matériel d'information ;
- etc.

UNITAS ne doit ni ne peut défendre les intérêts patronaux, et elle n'est pas une association de commettants. UNITAS entend assurer à l'avenir, dans notre société si ouverte, le maintien de la qualité en architecture et en construction, grâce à la diversité des activités créatrices et en dépit des mutations structurelles de toutes sortes.

H. Zwimpfer

Architecte FAS/SIA

Vice-président du Comité central de la SIA

Mise à l'enquête de normes européennes

CEN Comité européen de normalisation

prEN 295-1 Tuyaux et accessoires en grès et assemblages de tuyaux pour canalisations d'eaux usées et d'égouts

Partie 1: Spécifications

Cette première des trois parties que comportera la norme européenne pour les tuyaux en grès a été élaborée par le groupe de travail 2 (présidé par H. R. Steiner, Département des travaux publics de la Ville de Zurich) du Comité technique CEN/TC 165 «Evacuation et assainissement», dont le secrétariat est assuré par le DIN.

La deuxième partie concerne le contrôle de qualité tandis que la partie 3 a trait aux méthodes d'essai. Ces deux documents seront mis à l'enquête au début de 1990. Le projet peut être obtenu auprès du secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/2011570, au prix de Fr. 10.—.

Délai pour la remise d'amendements : 10 janvier 1990 (à adresser au secrétariat général de la SIA).

Sections

SVIA

Candidatures

M. François Bauer, ingénieur mécanicien, diplômé EPFZ en 1989.

(Parrains : MM. J. Van Gilst et P. Salathé.)

M. Gilles Bellmann, architecte, diplômé EPFZ en 1976.

(Parrains : MM. F. Sillig et J.-A. Brugger.)

M. Emmanuel Bendicht de Haller, physicien, diplômé EPFZ en 1988.

(Parrains : MM. P. Verstraete et R. Lafitte.)

M. Reto Ulmi, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1980.

(Parrains : MM. F. Descœudres et R. Walther.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une *opposition motivée par avis écrit au comité de la SVIA dans un délai de 15 jours.*

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

Le coin de la rédaction

Bienvenue à l'ASPAN

Pour la première fois, nos lecteurs trouveront au centre de ce numéro les *Cahiers de l'ASPAN*¹. Aux termes d'un accord intervenu entre cette association et la SEATU, société éditrice de notre revue, ce supplément de 16 pages, rédigé par les soins de l'ASPAN et paraissant trois fois par année, viendra compléter de façon bienvenue notre matière rédactionnelle, tout d'abord pour une période d'essai d'un an.

S'il est un pays où l'aménagement du territoire revêt une importance vitale, c'est bien la Suisse. C'est dire que peu de nos abonnés peuvent rester indifférents aux problèmes qu'il pose et aux solutions que proposent les spécialistes de ce domaine. Nous sommes heureux de contribuer à une large diffusion d'une information de qualité sur ce sujet. A l'ASPAN, nous souhaitons la bienvenue dans notre revue et à nos lecteurs un enrichissement de leurs connaissances.

Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef

¹ Voir IAS 23/89 du 1^{er} novembre 1989.

¹ Association suisse pour l'aménagement national.